



Livret de l'Étudiant.e

2018-2019

FORMATION PAR ALTERNANCE
FORMATION CONTINUE

Licence professionnelle
(Bac+3, niveau 2)

INTERVENTION SOCIALE,

› Coordination et développement de projets
pour les territoires

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INFORMATIONS PRATIQUES	3
PRÉSENTATION DE LA FORMATION	3
ORGANISATION DE L'APPRENTISSAGE ET ASSIDUITÉ	6
CONTENU PÉDAGOGIQUE	7
PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES ENSEIGNEMENTS	8
RÈGLEMENT INTÉRIEUR (extraits)	15
OUTILS PÉDAGOGIQUES	16
L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE	17



INFORMATIONS PRATIQUES

DIRECTION DE LA LICENCE

- Benjamin DENECHÉAU
benjamin.denecheau@u-pec.fr

SECRÉTAIRE PÉDAGOGIQUE

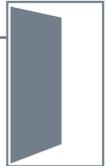
- Joanne CHAPUIS
tél. +33 (0)1 64 13 67 52
Fax. 01 64 13 15 57
joanne.chapuis@u-pec.fr

ÉCHANGES AVEC LA DIRECTION DE LA FORMATION

- **Questions collectives**
En début d'année, les apprenti-e-s élisent **deux délégué-e-s** qui sont chargé-e-s de la communication entre la promotion et la direction.
- **Questions individuelles**
Les apprenti-e-s sollicitent un rendez-vous auprès des responsables, par mail.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation est accessible sous le régime de la formation par alternance (par contrat d'apprentissage) ou celui de la formation continue.



OBJECTIFS

L'intervention sociale regroupe l'économie sociale et des secteurs d'activités des collectivités locales et territoriales dans le domaine éducatif : animation, insertion, formation et développement territorial. Ce secteur est en pleine expansion avec une concentration d'emplois dans le bassin parisien très significative. On repère de forts besoins de personnels qualifiés pour coordonner et encadrer, sur des territoires dégradés souvent caractérisés par une accumulation de difficultés, des actions à destination de publics confrontés aux effets de crises et d'exclusion. En outre, il est indispensable de tenir compte des mutations des politiques publiques marquées essentiellement par la transformation du champ de l'éducatif qui n'est plus restreint à la seule institution scolaire, mais qui interpelle l'ensemble des acteurs amenés à intervenir dans des dispositifs où le partenariat est essentiel (Contrat Educatif Local, Projet Educatif Local, Projet Réussite Educative...). La place de la jeunesse sur ces territoires et les modalités de sa prise en charge sont pointées comme un des enjeux majeurs de l'action liée à l'intervention sociale par les décideurs/euses politiques ou les employeurs du secteur. Les emplois de niveau 2 et 3 liés aux fonctions de coordination dans l'intervention sociale sont aujourd'hui fortement sollicités pour répondre aux transformations du secteur et à des besoins de professionnalité en matière de coordination et développement



de projets bien identifiés. Les cadres institutionnels dans lesquels s'inscrivent ces emplois ont évolué et donnent plus de place aux pouvoirs locaux, à l'action territorialisée et partenariale. Le cadre réglementaire comme l'environnement se sont complexifiés. Ainsi le secteur est-il aujourd'hui à la recherche de professionnels mieux qualifiés et formés, dont la culture professionnelle, les capacités d'analyse, de coordination et de négociation entre autres, doivent être renforcées. D'après la DARES, la professionnalisation de l'intervention sociale s'est traduite par une élévation du niveau de qualification ces dix dernières années pour les professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive par exemple.

Le projet pédagogique de la licence professionnelle est de former de futurs professionnels aptes à penser la complexité de l'environnement et du contexte d'action, à analyser la relation avec des publics à besoins particuliers et à évaluer les enjeux sociaux, culturels et politiques des actions de coordination et de développement de projets pour les territoires.

LE POSITIONNEMENT PÉDAGOGIQUE DU DÉPARTEMENT

L'activité professionnelle dans le champ de l'animation se caractérise par une forte transversalité. La pédagogie mise en œuvre dans le département Carrières sociales de l'IUT Sénart Fontainebleau vise donc à favoriser le lien des disciplines entre elles et entre le terrain et l'approche universitaire. Elle favorise l'appropriation des connaissances par leur mise en œuvre dans des situations d'expérimentation, des travaux collectifs, des enquêtes et démarches de terrain et par un questionnement continu sur le sens des savoirs, des techniques et des méthodes.

Parcours d'engagement, analyse des pratiques, connaissance des champs professionnels, projet personnel et professionnel, diagnostic de territoire, voyages d'études, pratiques de créativité, projet tutoré et stage sont autant d'occasion pour l'étudiant-e de s'engager dans une démarche de production et de réflexion qui garantisse l'acquisition de compétences et la capacité à transférer ces compétences dans des contextes professionnels.

Soucieux par ailleurs d'initier des espaces de débat public, le département organise des conférences et séminaires où se rencontrent différents acteurs du territoire : universitaires, élu-e-s, professionnel-le-s du champ social, étudiant-e-s, collectivités locales et territoriales. **Les rencontres Territoires Acteurs Sociétés** sont l'expression concrète de l'engagement du département au sein de la sphère civile.

POURSUITE D'ÉTUDES

Les diplômé-e-s de la L.P. Intervention sociale peuvent poursuivre leurs études en Master. Pour autant, l'équipe pédagogique encourage ses étudiant-e-s, s'ils n'ont pas encore d'expérience professionnelle significative, à s'engager sur un emploi à l'issue de la formation.

QUELQUES PARTENAIRES...

- Fédération des MJC en Ile de France
- Observatoire Universitaire International Education et Prévention
- CEMEA d'Ile de France

- Fédération des centres sociaux de Seine et Marne
- Scène nationale de Sénart
- AFEV
- Des collectivités en Ile de France :
Lieuxaint, Savigny le Temple, Melun, Montreuil, etc.



À L'ÉTRANGER...

- Université du Québec à Montréal (UQÀM), Baccalauréat en Animation et recherches culturelles -, poursuite d'études
- Université Fédérale de Rio de Janeiro et PUC Rio de Janeiro, département de sociologie
- Stages au Sénégal (Dakar), au Maroc (Tanger), au Canada (Montréal, QC), en Espagne (Barcelone, Madrid), au Chili (Santiago, Valparaiso), au Brésil (Rio), en Grande Bretagne (Londres), en Asie du Sud-Est dans des structures partenaires

VALIDATION DU DIPLÔME

La licence professionnelle est délivrée sous le régime du contrôle continu. Sont évalués tous les travaux produits par les apprenti-e-s dans le cadre des activités pédagogiques : exposés, dossiers de synthèse, devoir sur table et travaux dirigés, individuels ou de groupe. La Licence Professionnelle est décernée aux étudiant-e-s qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage (évalué par le mémoire et sa soutenance), et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant-e peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20. Lorsque la Licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10/20 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

La Licence Professionnelle est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la Licence Professionnelle. Chaque module fait l'objet d'au moins une évaluation si le volume horaire qui lui est consacré est de 14 heures et de deux évaluations si le module comporte au moins 21 heures. Les travaux remis aux enseignants doivent être corrigés et remis aux apprenti.e.s au plus tard 3 semaines après leur remise.

Les remises de travaux peuvent être accompagnés de notes, qui seront toujours indicatives et qui pourront être modifiées pour harmonisation ou pour prendre en compte d'autres attendus pédagogiques. Les notes définitives sont celles qui sont validées par le jury de fin d'année.

3 activités donnent lieu à la rédaction d'un rapport :

- le diagnostic (activités transversales). Rapport présentant de manière analytique et argumentée les productions réalisées en atelier ;
- le projet tutoré ;
- le mémoire professionnel et de recherche

Le mémoire professionnel et de recherche est soutenu devant un jury composé du maître-esse d'apprentissage et de deux enseignants de la formation. Sont évalués à cette occasion : l'activité professionnelle de l'apprenti-e, le mémoire, la soutenance.



ORGANISATION DE L'APPRENTISSAGE ET ASSIDUITÉ

ASSIDUITÉ

Les apprenti-e-s sont salarié-e-s à temps plein, à l'université et dans l'organisation employeur. La présence sur le lieu de travail et sur le lieu d'étude est obligatoire. Toute absence doit être justifiée dans les 48 heures par un ARRET DE TRAVAIL en cas de maladie. Les autres cas d'autorisation d'absence sont la convocation à un examen à caractère obligatoire (permis de conduire par exemple), le décès d'un proche, les fêtes religieuses publiées au journal officiel de la République française. Les arrêts de travail doivent être adressés à l'employeur. L'apprenti-e en remet une copie au secrétariat pédagogique. Conformément à la réglementation un relevé mensuel de présence est envoyé à l'employeur de chaque apprenti-e. Les absences non justifiées peuvent faire l'objet d'une retenue sur salaire.

Tous les temps de travail contribuent aux apprentissages, les absences injustifiées sont donc prises en compte dans les évaluations qui sont pondérées selon le nombre de ces absences.

SUIVI DE L'APPRENTI-E

Chaque apprenti-e est suivi-e dans son parcours de formation par un tuteur pédagogique à l'université et par son/sa maître-sse d'apprentissage dans l'organisme employeur. Le tuteur pédagogique effectue une visite en entreprise dans les 6 premiers mois de la formation. Une deuxième rencontre a lieu à la faveur de la soutenance du mémoire. En dehors de ces rencontres obligatoires, l'apprenti-e et son/sa tuteur/trice universitaire décident ensemble des modalités du suivi. Le/la tuteur/trice pédagogique et le/la maître-sse d'apprentissage sont des ressources. Il appartient à l'apprenti-e de les mobiliser.

ABSENCE AUX ÉVALUATIONS

En cas d'absence justifiée à une évaluation, il appartient à l'enseignant-e concerné-e et au responsable de la formation d'autoriser (ou non) l'organisation d'un devoir, d'un travail, ou d'un oral de remplacement, conformément au règlement intérieur de l'IUT et à la charte des examens de l'IUT.

Toute absence non justifiée à un devoir surveillé, ou tout retard dans la remise de travaux effectués à l'extérieur de l'IUT, pourra être sanctionné par la note zéro.

HORAIRES ET TEMPS DE TRAVAIL

Les journées de travail à l'université commencent à 9h et terminent à 17h.

Il peut y avoir des séances particulières qui se déroulent en dehors de ces horaires (voyage d'étude, visite de structure, promenade urbaine, sortie socio-culturelle, etc.).

Les horaires des enseignements sont : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00.

Le temps méridien (12h00 - 14h00) est un temps de travail qui est utilisé pour des séances de travail spécifiques (analyse de pratiques, temps de travail en groupe, projet tutoré, écriture). Il comprend une pause pour le repas.





CONTENU PÉDAGOGIQUE

Enseignements		ECTS
UE 1 : Connaissance de l'environnement et des institutions (63 h.)		9
ECUE 1-1	Les collectivités locales et institutions nationales : enjeux politiques et institutionnels	2
ECUE 1-2	Les associations et les ONG : enjeux politiques et institutionnels	2
ECUE 1-3	L'action publique en éducation	2
ECUE 1-4	Les métiers de l'animation et de l'intervention sociale : construction historique, enjeux politiques et institutionnels	3
UE 2 : Connaissances des territoires, des publics et des contextes (111 h)		13
ECUE 2-1	Espaces et territoires : comprendre les modèles urbains contemporains	4
ECUE 2-2	Culture(s) et territoire(s) : les projets culturels à l'épreuve de la ville	3
ECUE 2-3	Sociologies de la jeunesse en milieu urbain : publics, projets et mode d'intervention	3
ECUE 2-4	Sociologie des publics difficiles : publics, projets et mode d'intervention	3
UE 3 : Diagnostic et conduite de projet (184 h.)		16
ECUE 3-1	Diagnostic et démarches de recherche autour des territoires	6
ECUE 3-2	Méthodologie de projet en intervention	6
ECUE 3-3	Communiquer et informer autour des projets sur les territoires	4
UE 4 : Techniques professionnelles (90 h.)		7
ECUE 4-1	Enjeux stratégiques et méthodologiques autour des financements de projets	2
ECUE 4-2	Gestion, suivi budgétaire et financier des projets	2
ECUE 4-3	Conduite de groupe : méthodologies, enjeux et pratiques	3
TOTAL FORMATION ENCADRÉE, 485 HEURES		45
UE 5 : Projet tutoré (150 h.)		5
UE 6 : Mémoire Professionnel de recherche		10
TOTAL		60



PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES ENSEIGNEMENTS

UE1 - CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INSTITUTIONS

ECUE 1.1 Les collectivités locales et institutions nationales : enjeux politiques et institutionnels, 14h TD

● Emmanuel CATTIAU

Un-e coordinateur/trice de projet pour les territoires doit dialoguer avec de nombreux acteurs institutionnels et associatifs sans oublier bien sur les publics concernés.

A partir de situations concrètes récoltées en amont auprès des étudiants et celles apportées par l'intervenant, il sera procédé à un décryptage et un rappel des rôles et compétences de chacun des acteurs. Seront aussi abordés les enjeux et les réformes en cours au sein des services de l'Etat et des collectivités locales, toujours en lien avec les situations vécues des étudiants.

Enfin, une attention particulière sera portée sur les « nouveaux » outils du « vivre ensemble » et de la démocratie participative qui obligent à remettre en cause la manière de fonctionner de tous les acteurs dans leur rapport à l'élaboration de tout projet.

Bibliographie :

Une bibliographie numérique sur des supports en accès libre sera fournie au fur et à mesure par l'intervenant.

EXEMPLE À EXPLOITER SANS RETENUE :

- Quels sont les grands principes régissant les collectivités territoriales ?
- <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/principes-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-decentralisation.html>

ECUE 1.2 Les associations et les ONG : enjeux politiques et institutionnels, 2 ECTS, 14h

● Vincent PRADIER

Le monde associatif a accompagné le processus historique de fondation de l'État social, puis les mutations des formes d'intervention de ce dernier. Le secteur associatif est en pleine croissance et représente aujourd'hui plus de 1,5 million de salarié-e-s, soit l'équivalent des effectifs de la fonction publique territoriale. Le monde associatif est en pleine évolution mais reste encore très largement associé au bénévolat et à l'amateurisme. Les associations ont d'ailleurs plutôt fait l'objet de travaux sociologiques sur l'engagement, le militantisme ou le bénévolat. L'originalité de ce cours consiste justement à s'intéresser aux conditions et aux enjeux institutionnels, politiques liés au sein du secteur associatif et des ONG. Le secteur associatif et des ONG est soumis aux critères des institutions publiques, aux décisions politiques, et se trouve dépossédé de ses propres critères d'objectivation de son utilité sociale. Nous nous interrogerons donc sur la possibilité pour les associations et ONG de se constituer en espace autonome visible et reconnu auprès des institutions et au cœur des enjeux politiques.

Bibliographie :

- HÉLY Mathieu, *Les métamorphoses du monde associatif*, PUF, 2009
- DEBBASH Charles, BOURDON Jacques, *Les associations*, PUF, coll. Que Sais-Je ?, 2006
- LAVILLE Jean-Louis, *Politique de l'association*, Seuil, 2010
- HOARAU Christain, *La gouvernance des associations : économie, sociologie, gestion*, Erès, 2008



ECUE 1.3 L'action publique en éducation, 2 ECTS, 24h

● Benjamin DENECHÉAU

L'action publique peut viser à appréhender des « problèmes publics » qu'il convient de maîtriser ou de réduire. Après avoir abordé l'émergence de situations vues comme problèmes publics et la façon dont elles peuvent être lues, le cours s'attachera à distinguer les connaissances que l'on peut avoir sur les individus, leur situation et leur parcours et l'élaboration de l'action publique et ses effets.

Nous nous appuierons sur une perspective de comparaison internationale afin de mieux distinguer ce qui est socialement construit ainsi que les effets des contextes sociaux et politiques. Les étudiant-e-s pourront ainsi être en capacité de mieux se repérer dans la multitude de dispositifs existants et ils/elles seront aussi en capacité de mieux appréhender les logiques des politiques institutionnelles actuelles liées à l'éducation et à l'insertion.

Bibliographie :

- DENECHÉAU B., HOUEVILLE G., et MAZAUD C. (dir) (2015). *À l'école de l'autonomie. Epreuves et Enjeux Des Dispositifs de Deuxième Chance*. Paris: L'Harmattan
- KHERROUBI M., MILLET M. and THIN D. (2015). *Désordre Scolaire. L'école, Les Familles et Les Dispositifs Relais*. Paris: Editions Petra
- HASSENTUEFEL P. (2014). *Sociologie politique : l'action publique*. Paris : Armand Colin
- VIGOUR C (2005). *La comparaison dans les sciences sociales*. Paris : La découverte
- ZUNIGO X. (2013). *La Prise En Charge Du Chômage Des Jeunes. Ethnographie d'un Travail Palliatif*. Bellecombe-en-Bauges: Editions du Croquant

ECUE 1.4 Les métiers de l'animation et de l'intervention sociale : construction historique, enjeux politiques et institutionnels, 3 ECTS, 24h

● Thomas SAUVADET

L'hétérogénéité du champ du travail social, la difficulté même à le cerner a progressivement laissé la place à la notion d'intervention sociale. Cette notion recouvre des réalités professionnelles bien différentes avec au moins deux grands types de travailleurs/euses sociaux/iales, les travailleurs/euses sociaux/iales dit-e-s « traditionnel-le-s » (éducateur/trice spécialisé-e, assistant-e social-e, etc.) et les nouveaux travailleurs/euses du social qui apparaissent dans les 1980 pour répondre à de nouvelles problématiques sociales.

Bibliographie :

- ASTIER I. (2010), *Sociologie du travail social et de l'intervention sociale*. Paris : Armand Colin
- AUTES M. (2004). *Les Paradoxes du travail social*. Paris : Dunod
- CHOPART J.-N. (dir.), *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*. Paris : Dunod
- ION J. & RAVON, B. (2005). *Les travailleurs sociaux*. Paris : La découverte
- JOVELIN E. (2008). *L'histoire du travail social en Europe*. Paris : Vuibert
- SOULET M.-H. (2008). *De l'habilitation au maintien. Les deux figures contemporaines du travail social*. In *Savoirs*, 18, 39-44



UE2 - CONNAISSANCES DES TERRITOIRES, DES PUBLICS ET DES CONTEXTES

ECUE 2.1 Espaces et territoires : comprendre les modèles urbains contemporains, 3 ECTS, 28h

● Dieynébou FOFANA-BALLESTER

Ce cours abordera dans un premier temps, la fabrique de la ville en termes de composition urbaine en rendant compte des évolutions historiques de la construction des différents types d'espaces urbains avec un intérêt tout particulier pour les espaces urbains périphériques. Ensuite, il s'agira de s'attacher aux stratégies des acteurs/trices qui, en situation, sur les territoires participent par leurs échanges, leurs déplacements, leurs modes d'appropriation des lieux, à la construction sociale de l'espace urbain. Pour être finalement en mesure de mieux saisir les enjeux des politiques urbaines de ces quarante dernières années qui oscillent entre différents modèles de la Ville contemporaine tout à tour lieu imposé, de concurrence voire de conflit ou espace de négociation... différents aspects qui feront l'objet de ce cours.

Bibliographie :

- Jacques DONZELOT et Philippe ESTÈBE, *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*. Paris, Ed. Esprit, 1994
- Jacques DONZELOT, *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Paris, Seuil 2006
- Olivier MONGIN, *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, Seuil, « La couleur des idées », 2005
- **Évaluation** : Un travail collectif dont les modalités seront détaillées en cours et un devoir sur table.

ECUE 2.2 Culture(s) et territoire(s) : les projets culturels à l'épreuve de la ville, 3 ECTS, 21h TD

● Dieynébou FOFANA-BALLESTER

Ce cours propose de mieux comprendre les formes et les enjeux de l'action culturelle développée dans les espaces des villes. Il va s'agir de s'attacher aux modalités d'élaboration des projets culturels, aux acteurs mobilisés dans ce champ et aux nouvelles configurations qui peuvent ainsi naître sur un territoire du fait de la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine culturel.

Bibliographie :

- Pierre MOULINIER, *Les Politiques publiques de la culture en France*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.
- Philippe CHAUDOIR et Jacques DE MAILLARD (sous la direction de), *Culture et politique de la ville*, Paris, Éditions de l'Aube/Observatoire des politiques culturelles, 2004.
- Ministère de la culture et de la communication - Délégation au développement et aux affaires internationales, « *Démocratisation culturelle, diversité culturelle, cohésion sociale* » in *Culture & recherche*, n°106-107, décembre 2005
- **Évaluation** : Un travail collectif dont les modalités seront détaillées en cours et un devoir sur table.



ECUE 2.3 Sociologies de la jeunesse en milieu urbain : publics, projets et mode d'intervention, 3 ECTS, 31h

● Irène POCETTI

Ce cours, reposant sur une approche sociologique, vise à démontrer que le terme de « jeunesse » au singulier ne peut rendre compte d'une réalité complexe. En faisant un détour historique nous verrons donc que la définition de la jeunesse et sa représentation ont évolué. La jeunesse étant associée à certaines époques à la dangerosité, du moins à des comportements hors-normes, nous aborderons la délinquance juvénile et l'insécurité afin de balayer certains stéréotypes sans pour autant tomber dans « l'angélisme ». Nous interrogerons ainsi la dénomination « jeunes en difficulté » pour évaluer sa pertinence et ce faisant nous nous intéresserons plus particulièrement aux jeunes dits « en errance », population émergente depuis les années 1990 et aux nouveaux modes d'interventions sociales qui leur sont adressés.

Bibliographie :

- A.K. COHEN, 1955, *Delinquant boy, The Culture of the Gang*, Free Press, New York
 - O. GALAND, 1997, *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, 247 P.
 - P. ROBERT, 2008, *L'évolution de la délinquance d'après enquêtes de victimation. Déviance et Société*, Vol 32, n°4, pp. 435-472
 - S. ROCHÉ, 2002, *Tolérance Zéro ? : incivilités et insécurité*. Paris: Odile Jacob
 - M. PARRAZELLI, 2002, *La rue attractive*, Québec, PUQ
- **Évaluation** : Fiche de lecture et présentation en situation de simulation de réunion

ECUE 2.4 Sociologie des publics difficiles : publics, projets et mode d'intervention, 4 ECTS, 31h

● Thomas SAUVADET

L'intervention sociale consacre, dans les représentations des décideurs/euses qui la mobilisent et dans la culture professionnelle d'un certain nombre de ses acteurs/trices, un moyen de prise en charge des publics dits « difficiles ». L'émergence de nouvelles problématiques urbaines et la transformation de la prise en charge par la puissance publique de la lutte contre les inégalités contribuent à transformer de manière déterminante la perception de l'action des intervenants sociaux. Les publics à besoins particuliers qui pouvaient être perçus comme des publics en difficultés sont aujourd'hui consacrés comme publics difficiles.

Nous interrogerons dans ce cours les processus de désignation des « publics difficiles » et leurs transformations, tout en nous intéressant aux modalités de leur prise en charge par les institutions éducatives.

Bibliographie :

- BOUCHER M. (dir.), *Penser les questions sociales et culturelles contemporaines : Quels enjeux pour l'intervention sociale ?*, La découverte, 2010
- CASTEL R., *Les Métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995
- CHAUVEL L., *Le destin des générations*, PUF, 1998
- GOFFMAN E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Minuit, 1975
- MAUGER G., « L'apparition et la diffusion des drogues en France (1970-1980). Éléments pour une analyse sociologique », *Contradictions*, n°40-41, 1984
- MAUGER G., « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n°6, 1991
- MOHAMMED M., *La formation des bandes : entre l'école, la famille et la rue*, PUF, 2011
- MOIGNARD B., *L'école et la rue : fabriques de délinquance ?*, Paris, PUF, 2007
- MONOD J., *Les Barjots. Essai d'ethnologie des bandes de jeunes*, Paris, Julliard, 1968
- SAUVADET T., *Le capital guerrier : concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Armand Colin, 2006

- **Évaluation** : Exposé et devoir sur table



UE3 - DIAGNOSTIC ET CONDUITE DE PROJETS

ECUE 3.1 Diagnostic et démarches de recherche autour des territoires, 6 ECTS, 80h

● Benjamin DENECHAU

Le diagnostic de territoire est une démarche qui participe à la construction collective du territoire et peut s'inscrire dans différents domaines. En tant que futurs coordinateurs de projets vous devez non seulement comprendre la démarche de diagnostic indispensable à toute approche territoriale mais aussi être en mesure de développer la réflexion à l'origine d'un projet de diagnostic.

Dans le cadre de ce cours, vous allez mener un travail de diagnostic de territoire en lien avec votre structure d'apprentissage. Ce diagnostic interrogera des problématiques liées à l'intervention sociale en milieu urbain, traitées par la recherche en sciences sociales. Il va donc s'agir d'être en mesure :

- de caractériser les potentialités, la capacité de mobilisation des acteurs, les manques d'un territoire.
- faire émerger un ensemble de questionnements en distinguant les différents champs de la recherche en sciences sociales auxquels ils renvoient.
- construire un protocole de recherche et d'enquête de terrain pour répondre à une problématique ciblée.
- proposer un projet de territoire cohérent avec la démarche de recherche menée qui envisage la complémentarité des espaces et la coordination des acteurs à différents niveaux d'organisation.

Bibliographie :

- BEAUD S. & WEBER F. (1997). *Guide de l'enquête de terrain*, Paris: La découverte
- BERNOUX J.-F. (2012) [2005]. *Mettre en oeuvre le développement social territorial*, Paris : Dunod
- KAUFMANN J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*, Paris : Nathan 128
- LAOT F. & ROUAH M. (1994). *Piloter le développement social*, Paris: L'harmattan
- QUIVY R. & CAMPENHOUDT L.-V. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris: Dunod
- NISON A. (1975). *Travail social et méthode d'enquête sociologique*, Paris : ESF
- SINGLY (de).F. (2012). *Le questionnaire*, Paris : Nathan 128
- **Évaluation** : Dossiers d'étape, dossier de synthèse et soutenance orale du dossier de synthèse

ECUE 3.2 Méthodologie de projet en intervention, 6 ECTS, 64h

● Vincent PRADIER

Par le biais de méthodes actives, les étudiant-e-s sont mis en situation d'apprentissage théorique et pratique d'une méthodologie de projet porteuse de transformation sociale. Tout au long des cours, l'accent est mis sur le sens du projet dans une dimension sociale : un projet pourquoi et pour transformer quoi, avec qui, comment, avec quels moyens ? L'aspect de coordination de projet sera plus particulièrement travaillé.

Les travaux s'appuieront sur la mise en place d'un projet tutoré en situation réelle, de manière à mobiliser les étudiant-e-s sur des problématiques concrètes et des modes d'interventions en rapport direct avec le terrain. Les étudiant-e-s devront être capables de construire et de conduire des projets en direction de tous les publics adaptés à un territoire, en tenant compte plus spécifiquement des problématiques liées aux espaces ségrégués. Ils devront également être en mesure de construire des projets « avec » les populations et les publics et non « pour », en mobilisant les outils de pilotage et d'évaluation d'un projet.



ECUE 3.3 Communiquer et informer autour des projets sur les territoires, 4 ECTS, 40h

● **Franck PLASSE**

Enclencher des comportements, transmettre des savoirs et des savoir-faire, faciliter la collaboration, motiver les individus et dynamiser les groupes...

Conduire un projet nécessite une communication d'engagement des parties prenantes. Ce module propose une approche basée sur la « gamification » (ou communication ludique), c'est à dire l'utilisation de jeux, de mécanismes de jeux et d'éléments de jeux pour communiquer. Des mises en situation permettent d'étudier les leviers ludiques transposables dans la communication. L'examen d'outils et actions existants en illustre l'application. Enfin, des travaux de groupe, basés sur des objectifs professionnels d'étudiant-e-s, fournissent une matière à expérimentation et aboutissent à la création de dispositifs opérationnels réels.

UE4 - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES

ECUE 4.1 Enjeux stratégiques et méthodologiques autour des financements de projets, 2 ECTS, 25h

● **Samir FERGANI**

Ce cours vise à proposer aux étudiant-e-s l'intervention de plusieurs professionnel-le-s tout au long de l'année autour de leur expérience des enjeux stratégiques et méthodologiques autour des financements de projets. Les intervenant-e-s aborderont le montage de projet en lien avec leurs institutions de rattachements, les ressources disponibles sur leurs secteurs d'interventions et échangeront avec les étudiant-e-s sur les modalités de montage financier liées à ces activités.

- **Évaluation** : Recherche de financements et montage financier d'un projet pour votre structure d'accueil.

ECUE 4.2 Gestion, suivi budgétaire et financier des projets, 2 ECTS, 30h

● **Nadia AZOUG**

Ce cours vise à maîtriser un certain nombre de techniques lié à la gestion financière de projets et de structures. Il devra permettre de comprendre la logique d'un processus comparable à l'échelle de projets de développements et de structure de l'intervention sociale.

- **Évaluation** : Devoir sur table

ECUE 4.3 Conduite de groupe : méthodologies, enjeux et pratiques, 3 ECTS, 35h

● **Virginie KERGOAT**

Qu'appelle-t-on un groupe en psychologie sociale et comment fonctionne-t-il ? Voilà l'objectif principal de ce cours : comprendre les mécanismes inhérents au fonctionnement d'un groupe et analyser la dynamique qui le fait évoluer. On ne peut aborder le concept de groupe sans aborder la posture professionnelle du coordinateur de projet de développement pour les territoires ainsi que des différentes attitudes liées à l'accompagnement et à l'animation. Ces apports vous permettront ainsi de repérer les dynamiques qui s'établissent dans les collectifs avec lesquels vous travaillez et développeront vos compétences quant à la conduite de réunion, la gestion de groupe dans son ensemble. Le cours se fera sur la base d'apports théoriques mais aussi de mise en pratique sous forme de simulations.

Bibliographie :

- ANZIEU et MARTIN, *la dynamique des groupes restreints*, PUF, 2003
- MUCHIELLI, *la dynamique des groupes*, ESF 2013
- ANZIEU, *le groupe et l'inconscient*, Dunod
- MAISONNEUVE, *Que sais-je : la dynamique des groupes*, PUF 1997



UE5 - PROJET TUTORÉ, 150H, 5 ECTS

● Benjamin DENECHAU

À partir d'une commande institutionnelle identifiée, les étudiant-e-s travailleront en collectif pour mettre en œuvre un projet en lien avec les objets de la formation. La coordination et l'implémentation de ce projet s'appuiera particulièrement sur les cours de *Méthodologie de projet, d'Enjeux stratégiques et méthodologiques autour des financements de projets*, de *Conduite de groupe*.

- **Évaluation** : Dossier

UE6 - MÉMOIRE D'APPRENTISSAGE ET DE RECHERCHE, 10 ECTS

● Benjamin DENECHAU

Il ne s'agit pas d'un compte-rendu des activités conduites par l'apprenti-e chez l'employeur mais d'un travail visant à interroger la pratique professionnelle à travers un questionnement construit autour d'une problématique liée au champ de l'intervention sociale, ancrée dans l'expérience de terrain, notamment une mission particulière confiée à l'apprenti-e. Le travail de mémoire vise à développer les capacités de problématisation et d'analyse des apprenti-e-s. Il s'appuie sur l'expérience professionnelle contextualisée (institutions, ressources, public, territoire), sur des ressources bibliographiques significatives en lien avec la problématique traitée (3 ouvrages, 5 articles au moins).

- **Évaluation** : Mémoire écrit et soutenance orale

LE VOYAGE D'ÉTUDE

● Benjamin DENECHAU

Le voyage d'étude est un dispositif pédagogique qui s'appuie sur la comparaison internationale pour de mieux comprendre la situation étrangère, mais également - surtout - la situation française ou plus locale par une décentration opérée lors de l'exercice. C'est un moyen efficace de compréhension des contextes et dynamiques sociales qui contextualise les publics, les populations, les pratiques, les professions, les politiques d'intervention sociales et humanitaires. Grâce à des rencontres avec des professionnels, un nouveau territoire et à des visites de structures sociales et humanitaires dans un contexte singulier, les apprentis coordinateurs de projet pour les territoires vont pouvoir développer des compétences novatrices, renforcer leur capacité d'analyse et de contextualisation afin d'enrichir l'éventail de leurs pratiques professionnelles.

Le voyage d'étude n'est pas systématique, son élaboration est conditionné à l'engagement de l'équipe pédagogique et des étudiant-e-s.

Bibliographie :

- CROSSLEY, M., & WATSON, K. (2003). *Comparative and international research in education : Globalisation, context and difference*. Oxon: Routledge.
- DETIENNE, M. (2000). *Comparer l'incomparable*. Seuil.
- LALLEMENT, M., & SPURK, J. (Eds.). (2003). *Stratégies de la comparaison internationale*. Paris: CNRS Éditions.
- TARDIF, M., & LEVASSEUR, L. (2010). *La division du travail éducatif. Une perspective nord-américaine*. Paris: PUF.
- VIGOUR, C. (2005). *La comparaison dans les sciences sociales : pratiques et méthodes*. Paris: La Découverte.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR (extraits)

Article 1 : Assiduité aux séquences d'enseignement

Art. 1.1 : A partir de 5 demi-journées d'absence non-justifiées un point sera retiré de la moyenne générale par groupe de 5 demi-journées d'absence (1 point pour 5 demies-journées ; 2 points pour 10 demies-journées, etc.).

Art. 1.2 : Aucun étudiant ne pourra être accepté en cours après son heure de début ni ne pourra quitter un cours de manière anticipée.

Article 3 : Organisation du contrôle des connaissances

Art. 3.1 : La scolarité en DUT/LP est organisée dans le cadre du contrôle continu et ne comporte pas d'examen final.

Le contrôle continu des connaissances prend en compte :

- Les contrôles individuels écrits et oraux
- Les mémoires correspondant à des projets
- Les travaux en groupe

Art. 3.2 : Tout-e étudiant-e se rendant coupable de fraude avérée fera l'objet d'un rapport disciplinaire adressé à la Présidence de l'Université de Paris 12 pour suites.

Article 4: Absentéisme aux devoirs surveillés et contrôle continu

Art. 4.1 : En cas d'absence justifiée, il appartiendra à l'enseignant-e concerné-e et au chef de département d'autoriser (ou non) l'organisation d'un devoir, d'un travail, ou d'un oral de remplacement, conformément au règlement intérieur de l'IUT et à la charte des examens de l'IUT.

Art. 4.2 : Toute absence non justifiée à un devoir surveillé, ou tout retard dans la remise de travaux effectués à l'extérieur de l'IUT, pourra être sanctionné par la note zéro.

« Les modalités de contrôle continu et régulier des connaissances et des aptitudes sont fixées sur proposition du conseil de l'IUT après avis du chef de département concerné » (article 18 de l'arrêté).

ARTICLE 6 : Clauses diverses de « bien être ensemble »

- Art. 6.1 : Règles générales

Le comportement des usager-e-s doit être en conformité avec les règles et les valeurs en vigueur dans la communauté universitaire.

Dans ce cadre :

- Chacun-e doit respecter les personnes et les biens ;
- Chacun-e doit préserver la propreté des locaux et des abords de l'IUT ;
- Il est interdit d'introduire ou de consommer dans les bâtiments toute substance nuisible à la santé et à l'ordre public ;
- Il est interdit de boire ou de manger dans les salles d'enseignement ;
- Les téléphones portables doivent être éteints et rangés pendant les cours, TD ou TP, et pendant les épreuves surveillées
- Le plus grand soin doit être apporté à l'utilisation du matériel technique et informatique, en particulier dans les plages horaires de libre accès ;

- Art. 6.2 : Conduite et stationnement

Tout-e usager-e s'engage à respecter le code de la route, les consignes de sécurité et de limitation de vitesse dans l'enceinte de l'IUT.



Les véhicules doivent stationner aux emplacements prévus à cet effet.

Les limitations de stationnement, qu'elles soient temporaires (travaux, organisation de colloque...) ou permanentes (places réservées aux personnes handicapées), doivent également être respectées.

Les voies d'accès aux différents bâtiments doivent rester libres pour des raisons de sécurité. Le droit de stationnement est accordé à titre non personnel et uniquement pour une utilisation quotidienne.

- Art. 6.3 : Tabagisme

Conformément à la réglementation en vigueur, il est interdit de fumer dans les locaux et dans les circulations de l'IUT. Les personnes qui souhaitent fumer doivent se rendre à l'extérieur des bâtiments et utiliser les cendriers mis à leur disposition.

- Art. 6.4 : Utilisation des ressources du département

Le secrétariat pédagogique du département est ouvert aux étudiant-e-s entre 9h00 et 10h30 le matin et 13h30 et 15h30 l'après-midi.

En dehors de ces horaires, les étudiant-e-s ne peuvent s'adresser au secrétariat sauf en cas d'urgence réelle et pour accéder à la salle informatique.

Aucune photocopie, aucune impression, ni reliure ne peut être faite au secrétariat pédagogique ni par lui.

Des postes informatiques sont disponibles à la bibliothèque universitaire.

- Art. 6.5 : Communication

Les étudiant-e-s ne doivent utiliser que leur **adresse mail universitaire** pour toute communication avec les enseignant-e-s et le secrétariat pédagogique.

Les travaux à remettre aux enseignant-e-s ne peuvent en aucun cas être envoyés par mail. Ils doivent être selon les indications des enseignant-e-s :

- Remis en main propre à l'enseignant-e
- Déposés collectivement au secrétariat
- Postés sur EPREL



OUTILS PÉDAGOGIQUES

ADE

- <https://ade.u-pec.fr/jsp/standard/index.jsp>
- Identifiant : etuiutsen
- Pas de mot de passe

EPREL

- <http://eprel.u-pec.fr/>
- Identifiant : votre numéro d'étudiant-e
- Mot de passe : date de naissance (jjmmaaaa)

BIBLIOTHÈQUE

- Adresse internet : <http://athena.u-pec.fr/>
- Service de documentation de l'IUT : <http://bibliotheque.u-pec.fr/vos-bibliotheques/senart-iut-espe/>

● MITSCHKA Caroline

Responsable
Tél. : 01 64 13 43 56

● Contacts

- Accueil - Prêt : 01 64 13 15 82
- Bureau : 01 64 13 15 81



L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

- **Emmanuel CATTIAU**, 56 ans, a commencé sa carrière professionnelle en 1982 dans une commune comme animateur périscolaire puis a repris des études en tant qu'étudiant salarié à l'université de Lille 3 pour obtenir un DUT animation sociale et socio-culturelle. Il a enchaîné sur des préparations longues (en droit, économie et finances publiques) aux concours de la fonction publique territoriale pour devenir cadre A en 1994. Il a occupé plusieurs postes : responsable du protocole et manifestations, chargé de mission financements européens, responsable développement économique et relations avec les universités, directeur de cabinet, directeur culture, sport et NTIC, directeur général adjoint moyens généraux et services à la population, directeur général des services, au sein de 6 communes et une communauté d'agglomération sur 4 départements (59, 95, 78 et 77). Depuis 18 ans il rédige des articles et des dossiers thématiques sur plusieurs supports numériques et papier de la presse professionnelle des collectivités locales.



- **Benjamin DENECHÉAU** est Maître de conférences en sociologie au LIRTES (EA 7313) et au Département Carrières sociales de l'IUT de Sénart Fontainebleau. Ses recherches s'inscrivent dans le champ de la sociologie de l'éducation et interrogent les inégalités sociales et scolaires en s'intéressant aux parcours socio-scolaires à la marge, voire hors de l'école, des jeunes avec lesquelles cette dernière est en difficulté. Elles portent notamment sur les parcours des jeunes concernés par une intervention socio-éducative (aide sociale à l'enfance, protection judiciaire de la jeunesse) qui constituent un nouvel espace particulier de socialisation. Ces recherches participent à l'étude des espaces éducatifs et des reconfigurations des rapports au monde scolaire pour des acteurs et des lieux qui ne sont pas, historiquement, proches de l'école.
Benjamin.denecheau@u-pec.fr



- **Dieynébou FOFANA-BALLESTER** est Maîtresse de conférences en sciences de l'éducation au LIRTES (EA 7313) et au Département Carrières sociales de l'IUT de Sénart Fontainebleau. Ses travaux portent sur la relation entre les modes de socialisation et les pratiques culturelles juvéniles, les institutions, le politique et les territoires avec un intérêt particulier pour les territoires dits «sensibles», les modes émergents de prise en charge des jeunes en difficulté (Programme de Réussite Éducative). Elle est par ailleurs responsable du parcours Cadre en éducation populaire du Master MEEF 3 de l'Université de Paris-Est Créteil.
d.fofana@u-pec.fr





- **Samir FERGANI** est enseignant d'économie et de gestion au Département Carrières sociales de l'IUT de Sénart Fontainebleau.
samir.fergani@u-pec.fr

- **Virginie KERGOAT** est responsable du service accompagnement, orientation et santé de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart. Détentrice d'un DESS de psychopathologie enfant/adolescent et d'un DESS de psychosociologie clinique, elle a travaillé cinq années à la Protection Judiciaire de la Jeunesse en tant que psychologue. Elle a ensuite été travailleuse indépendante (3 ans), puis a intégré la MDEF de Sénart (15 ans) en tant que psychologue pour devenir responsable du service.

v.kergoat@mdef-senart.fr



- Conseiller en stratégie et en communication, spécialiste du storytelling et de la gamification, **Franck Plasse** a fait ses premières armes, à la fois en agence de publicité et au sein des premières équipes de politique de la ville. Il a conservé ces doubles approches et expérience, conciliant et faisant se rencontrer la sphère publique et le monde de l'entreprise. Auteur de plusieurs ouvrages, dont « Débattre, argumenter, convaincre » (Territorial, 2014), il écrit régulièrement dans La lettre du cadre, le mensuel de référence des collectivités locales, et il est chroniqueur-expert pour le site web de la Harvard Business Review France (www.hbrfrance.fr/experts/franck-plasse/).

F.PLASSE@grandparissud.fr



- **Irène Pochetti** est maîtresse de conférences en sociologie à l'Université Paris Est Créteil (UPEC), IUT de Sénart-Fontainebleau, département Carrières Sociales. Elle est membre du Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Transformations des pratiques Éducatives et des pratiques Sociales (LIRTES - EA7313) et membre associé du Centre d'études sociologiques et politiques Raymond-Aron - CESPRA (UMR 8036). Ses recherches portent sur les trajectoires, circulations et « inscriptions » urbaines des enfants et jeunes des rues mais aussi sur les politiques et acteurs impliqués dans leur prise en charge. Elle appréhende l'enfance et le travail social comme points d'entrée d'analyse du politique.

irenepochetti@gmail.com



- **Vincent Pradier** est délégué général d'Étudiants et Développement, une association nationale de solidarité internationale et d'éducation populaire animant un réseau national d'associations de jeunes porteuses de projets de solidarité internationale (SI) et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (EC SI). Sociologue de formation, et militant au sein de l'Éducation Populaire depuis plusieurs années, il a depuis orienté ses études, puis son métier, vers le secteur du développement et de la Solidarité Internationale.

vincpradier@gmail.com

- Issu d'un parcours en sciences du langage, en ethnologie et en conduite de projets culturels, **Yoann Romano** a travaillé au sein de festivals et structures comme Paris Quartier d'été, Rock en Seine, Villettes Sonique, La Gaité Lyrique, et la Java. Il est actuellement responsable d'exploitation au sein du collectif Mu à la Station-Gares des Mines dans le 18^{ème} à Paris.

yoann.romano@gmail.com

- **Thomas Sauvadet** est Sociologue et Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil (UPEC), IUT de Sénart-Fontainebleau, département Carrières Sociales. Il est aussi membre du Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Transformations des pratiques Educatives et des pratiques Sociales (LIRTES - EA7313) et chercheur de l'Observatoire Universitaire International Education & Prévention (OUIEP - axe 4 du laboratoire LIRTES). Ses recherches sont orientées en direction de la jeunesse "de rue" des quartiers de logements sociaux et du travail social qui y est associé

thomas.sauvadet@u-pec.fr





UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

IUT Sénart Fontainebleau

● Campus universitaire de Sénart

rue Georges Charpak 77567 Lieusaint cedex

Tél. : 01 64 13 43 52

Fax : 01 64 13 15 57